Kigali, le 28 AVRIL 77

Nº 07.09/SF/1442

M.D./MM REPUBLIQUE RWANDAISE EDUCATION NATIONALE

> Monsieur le Ministre de l'Education Nationale <u>KIGALI</u>.-

Objet : Rapport

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre en annexe le rapport de Mission effectuée à l'Institut National de Recherche Scientifique de Butare.

Les observations et les propositions personnelles contenues dans le présent rapport requièrent vos instructions afin qu'avant d'engager les fonds publics, la situation de l'INRS soit clairement définie.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

> Sé/ MUSONERA Denys, Chef de Bureau du Contrôle Financier à l'Education Nationale.

Copie pour information à :

.

-

- Monsieur le Directeur Général de la Culture et Beaux-Arts <u>KIGALI</u>.-
- Monsieur le Directeur des Services Financiers de l'Enseignement <u>KIGALI</u>.-

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE A L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE A BUTARE EN DATE DU 7 AVRIL 1977 .-

Concerne : la Situation salariale du personnel en place.

Il Préambule ! La convention Belgo-Rwandaise qui régissait l'Institut est venue à expiration et la gestion relève du Gouvernement Rwandais à dater du 1er janvier 1977: Après acquisition d'un crédit de 16:000.000,-francs à titre de frais du personnel et de fonctionnement, il s'est avéré nécessaire de se rendre sur place avant l'engagement des dépenses spécialement en matière de paiement et ce, sur ordre du Ministre. Il était question d'estimer le nombre requis pour les Services de l'Institut et les salaires alloués en se basant bien entendu sur la qualification et les responsabilités.

Le travail proprement dit a consisté à l'entretien avec le Directeur de l'Institut qui devait répondre à plusieurs que stichs portant notamment sur la nécessité quantitative des unités, la détermination de salaire, l'encienneté, et ce, sur base des dossiers des gents principalement, ceux qui touchent au-dessus de I0:000 francsi

II. Liste du personnel en place au 7 janvier 1977 :

A) Sentinelles :

Nom et	Prénoms	: Préfecture	: Ethnie	: Etudes	: Salaire : Ancienneté
 Ahorwendeye Ayirwanda Bimenyimana GATEZI Lyakaremye Mazambi Ngayabahiga Ruberanziza Rukinisha Rukwaya 	∐éopold a Evariste Vital Déogratias	: Butare : " : " : " : " : " : " : " : "	: Hutu :" : " : " : " : " : " : "	Primaires	3.500 : Décembre 1974 3.650 : Décembre 1966 3.500 : Juillet 1975 3.500 : Mai 1974
	Manoeuvres				* 3.500 * Juin 1973
 Bakundintur Habimana Hatungimana Havugimana Havugimana Havugimana Havugimana Kambanda Karangwa Kavamahanga Kavurati Kayijamahe Mahama Ngerage ze Ntahondi Ntahondi Ntamakiliro Nyandekwe Nzigamasabo Rucyahana Semwiza Sengegera 	Vianney Raymond Emmanuel ye Justin Butare Iaurien Anastase Canisius Vincent Jean	Butare " " " Gikongoro Butare " " Burundi Butare " " Gikongoro Butare Butare " "	<pre>: Hutu : " : " : " : " : " : " : " : " : " : "</pre>	Primaires Primaires Primaires Primaires Primaires "" " " " " " " " " " " " " " " " " "	3.500 : Juin 1966 3.500 : Janvier 1974 3.500 : avril 1967 2.500 : Juin 1976 2.500 : Juin 1976 2.500 : juin 1976 3.500 : Février 1976 3.500 : Janvier 1975 3.500 : Janvier 1976 3.500 : Janvier 1976 3.500 : Décembre 1976 3.500 : Dúrembre 1976 3.500 : Mai 1976 2.500 : Décembre 1976 3.500 : Mai 1976 2.500 : Uin 1966 3.500 : Juin 1976 3.500 : Juin 1976 3.500 : Juin 1976 3.500 : Juin 1976 3.500 : Juin 1976

..../....

C. Mécaniciens, Chauffeurs, Aide-mécaniciens, Plantons, Maçons, Vanneries, Menuisiers, Magasiniers, Boys, Electriciens, Aide-menuisiers :

- Aide-mécaniciens :

4

-

.

-

-

*

~

3

- <u>Aide-mécaniciens</u> :					T union TOAD
1. Komayombi Françoi& : 2. Rucyezangango Symphorien	Butare : Gikongoro :	Hutu : Hutu :	- Primaire		Janvier 1949 Mai 1949
- Electrocien :		:	:		
I. Ntasoni Thomas	Butare	Hutu :	5ans Prim.	12.000	Octobre 1964
- Chauffeurs :	:	:	:		
1. Rudahunga Tharcisse	Butare	Tutsi	Ian Sec.	9.000	Janvier 1976
2. Musoni Gabriel	Ruhengeri :	Tutsi	Primaires	9.800	Mai 1974
3. Simpalinka Léonard	Gikongoro :	Hutu	Primaires	9.000	Mai 1974
). Simparina scone -	:		:	:	
- Menuisiers :	:		5ans Prim .:		Mars 1949
1. Kabina Biatoto :	Zaïre : Butare :	Hutu :	2ans Sec. :	I2.000 :	Août 1959
2. Ngirumpatse Joseph :	Ducare		:	:	
- Aide-menuisier :			:		Terrier TOFF
1. Uwitije Innocent :	Gikongoro	Hutu :	4ans Prim.:	8.000 :	Janvier 1966
- Macons :		:	:		THE TOAD
1. Sentama Christophe	Butare :	Hutu :	5ans Prim .:	10.800	JUin 1949
	:	:	:		
- Plantons :	Butare :	Hutu :	Primaires	4.500	Mai 1974
1. Halindintwali Stanislas 2. Nkurunziza Boniface	Gikongo :	11 :	11	4.500	Juillet 1974
	Butare :	11	11	4.500	Mars 1973
3. Ntwali François :	:	: :			
- Magasiniers :	:			12.000	Janvier 1976
I. Kalisa Augustin	Butare	Tutsi	Jans Sec.	•	Novembre 1959
2. Mwasambalo Mazambi	Zaïre	-	2ans Sec.	12.592	. Novembro 1999
				:	:
- <u>Vannerie</u> : L. Gakara Elie	Gikongo	Hutu	-	: 3.500	: Décembre 1976
I. Gakara Elie			:		•
- Boy Guest-House :		: :			
1. Mutabazi Joseph	Butare	: Hutu :	Primaires	2.500	Juin 1976
1. Mutabazz 505e pi		: :			
D. Personnel de Rech	erche et Burea	ucratie :		-	:
D. Terbolik I do nor		<u>:</u> ;		:	:
				:	:
- <u>Histoire</u> :	Gitarama	: Hutu :	Hum.Gén.	: I2.000	: Janvier 1976
1. Banabakintu Vincent 2. Mugambira Athanase	: Kibungo	. Tutsi:	11	: I2.000	: Juillet 1975
2. Mugambira Athanase 3. Rutsinduro Alphonse	: Butare	: Tutsi:	Ian Sec.	12.107	: Avril 1960
	:	: :		:	
- Séismographie :	:	: The train :	Ian Sec.	I4.659	Juillet 1954
I. Nseli François	Burundi	Hutu	Tan Dee.		
- Linguistique :	:	: :			Janvier 1965
1. Bizimana Simon	Butare	Hutu Tutsi		20.000	: Février 1975
2. Butera Claver	: Gikongoro : Butare	: Hutu :	~		: Mars 1958
3. Mukundabantu Didace	: Zaïre	· · · ·	D4	: I2.730	: Janvier 1973
4. Murumba K.Blondu	: Kibuye	Hutu	I an Sec.	: 9.000	
5. Rwangabo déo 6. Shofeli J.B.	: Gikongoro	: Hutu :	5ans Prim	.: 9.000	: Janvier 1976
0. 011010 ==	:	: :	•		
- <u>Comptabilité</u> :	:	:		: : 19.42I	· Septembre 1955
Comptable : Hajabakiga P;	: Gikongoro	: Tutus	i 3ans Sec.	: 19.421	:
Aide-	•	: Hutu	: 4ans Sec;	: IO.243	: Mars 1973
comptable : Ntawilinda A.	Gisenyi	1 nucu	· ·	:	:
- Secrétariat :	: Butare	: Tutsi	4ans Sec.	: 15.100	
1. Twagirumukiza Denys) : Nov. 1976
I Wabit and Madaata		: Tutsi	Jano acci	10000	
2. Kayitesi M.Modeste		: Tutsi		:	:
2. Kayitesi M.Modeste - Musée	Gikongoro	:		:	Janvier 1976
2. Kayitesi M.Modeste - <u>Musé</u> e 1. Gakwaya Emmanuel	Gikongoro Butare	: Tutsi	Hum.Génér	ale 12.000	Janvier 1976
2. Kayitesi M.Modeste - <u>Musé</u> e	Gikongoro	:	Hum.Génér I.P.N.	: ale 12.000	Janvier 1976

- Bibliothèque :

-

-

-

1

.

.

-

.

1. Mahagarara Léonidas : Butare : Hutu : Hum.Générale : I3.854 : Mars 1973

III. Synthèse de la Situation :

.

III. Synthese de la situation
1. I . Salaire le plus bas : 2.500,-Frs 1. 2 . Salaire le plus elevé : 20.000,-Frs 1. 3 . <u>Représentativité Régionale</u> :
1. Butare = 39 unités soit $\pm 62,9 \%$ 2. Gikongoro = I2 unitée soit I9,3 % 3. Etrangers = 5 unités soit 8 %
4. Gitarama = I unité 5. Cyangugu = I unité 6. Gisenyi = I unité 7. Ruhengeri = I unité 8. Kibuye = I unité 9. Kibungo = I unité
IO. Kigali = néant II. Byumba = néant Total = $\overline{62}$
IOUAL _ OL
1. 4 <u>Représentativité ethnique</u> : - Hutu = 47 - Tutsi = II - Twa = I - Autres = 3
Total = 62
1. 5 . Personnel dont les activités ont été arrêtées suite à la restriction budgétaire :
 Linguistique = 4 unités Chauffeur = I unité Manœuvres = I6 unités Histoire = 2 unités Aide-menuisier = I unité Menuisier = 2 unités Maçon = I unité Director = I unité
- Planton $=$ I unité
$T_{otal} = 28$ unités
1. 6 . Personnel en place au 7 avril 1977 et dont le salaire brut est au <u>dessus de IO.000,-Frs</u> :
Nom et Prénoms : Catégorie prof [•] : Salaire Brut : Etudes : Anciehneté: Respon- :sabilité
I. Ntawilinda A. : 2ème :IO.243,-Frs : 4ans Sec: I/3/I973 : Aide-Com- ptable
tot do l'analyse ant children
2. Banabakintu : 3ème : 12.000,-Frs : Hun.Généra 5/1/1976: Chargé la :
de la collecte, du dépouillement et de l'analyse des informations et le classement au département d'HISTOIRE
/

PERSONNEL EN PLACE AU 7 AVRIL 1977 ET DONT LE SALAIRE BRUT EST AU-DESSUS DE 10.000,-FRS PAR MOIS (suite)

		we per ultr gan ten ern hen han ver sigt som b		ng daab ahoo maga udaa usan paga waan finat taan naan aana aana aana aana a	
NOM	* CATEGORIE * FROF.	· SALAIRE BRUT	* ETUDES FAITES	AN CI ENN ETE	* RESPONSAB. ILITE
3. Rutminduka A.	3ème	12.000	I post-prim	1.4.1960	Collaborateur aux travaux de recherche de l'Abbé Alexis KAGAME
4. Ntasoni Thomas	=	: I2.000	:5 primaires	: I.IO.I964	: Plombier-Electricien
		12.000	ans Sec.	I.I.,1976	Responsable du Magasin Central de l'Institut. Ce magasin dessert le garage, la menuiserie, les départements de recherche et d'administration.
6. Gakwaya Emmanuel		: I2.000	Hum Générales	s I.I.1976	* Téchnicien de Musée.
7. Mwasambala M.	=	· 12.953	2 ans Sec	I II I959	Chef du personnel extérieur chargé du l'entretien du domaine
8. Mahagarara L.	=	: I3.854	:Hum.Générales	\$ 15-3-1973	: Enregistrement des opérations comptables
9. Mumba K.Bilonda	2ème	15.160	D4	I I I 1973	Haute qualification en linguistique, il est chargé de la linguistique comparative.
10. Twagirumukiza D.	2ème	15.100	4 ans Sec.	20.5.1968	Responsable de l'Imprimerie Offest, haute qualification dans les travaux de dactylo et de secrétariat.
II. Sekimonyo Ananie	• 2ème	: 20,000	·I.P.N.	: I.IO.I975	* Technicien de Musée (Responsable de la collecte et de la * bonne conservation de la documentation muséographique)
I2. Bizimana Simon	2ème	20.000	•••••••	* 4.I.1965	Haut niveau de qualification en linguistique, dirige l'équipe de confection dictionnaire en l'absence de Mr.COUPEZ + cours à l'UNR.
	N.B. : Sta	Statut particulier :	ier :		

I. Barabwiliza J.B. Chercheur
 Kayoboke Ferdinand Chercheur
 Rugamba Cyprien Directeur

: 26.900, -Frs : 26.000, -Frs : 43.000, -Frs

17:

.../...

1

-

-

IV. Observations Générales !

La liste des unités reprises sous le "II" a fait objet de la lettre du 7 janvier I977 adressée à Monsieur le Ministre de la Fonction Publique et de l'Emploi en réponse à la lettre circulaire n° 6748/09.I0/24/76 du 29 novembre I976.

Quelques jours avant le 7 avril 1977, les agents du Département de l'Emploi venaient d'effecteur une Inspection sur le personnel en place, les salaires alloués et l'équilibre tant régional qu'ethnique. Il serait opportun de demander éventuellement le rapport de mission y relative.

- 4.2. Comme il est généralement difficile de réduire qu'augmenter un salaire Monsieur RUGAMBA Cyprien avait difficile d'harmoniser les salaires comme il l'entendait depuis mai 1974 d'autant plus qu'il pouvait se heurter aux Belges qui étaient encore présents et créer éventuellement des mécontentements au sein du personnel.
- 4.3. La détermination des salaires actuels s'est référée à l'Arrêté Ministériel n° 24/09 du 3 mai I976 déterminant les catégories professionnelles et les salaires minima et maxima des agents des Etablisements publics (parastatal). A cet effet, il s'impose de définir exactement la loi qui régira cet Institut afin d'appliquer les dispositions salariales appropriées.
- 4.4. Toutefois, en comparant les salaires pratiqués à l'UNR et ceux de l'INRS, l'on constate qu'à l'INRS, on est modeste. Néanmoins, il faut reconnaître que le personnel attaché aux services de recherche, linquistique, histoire, musée et justifiant d'une formation poussée sont défavorisés par rapport au personnel subalterme.
- 4.5. Avant que la Direction de l'Institut ne soit confiée à un Rwandais, les primes dites "spéciales" étaient accordées à un certain nombre d'employés. Par après, le nouveau Directeur a arrêté la création des nouvelles primes, a supprimé l'augmentation des anciennes par annales et a établi que les promotions évolueraient à l'intérieur de ces primes jusqu'à ce qu'elles soient entièrement incorporées dans le salaire dû. C'est dire que depuis Avril 1974, aucune nouvelle prime n'a été consentie. A cette date, près de 20 employés jouissaient de cette sorte de gratification. Au 31 Décembre 1976 il n'en restait que 3.

1

τ

4.6. La réduction momentanée du personnel (28 unités) due à la restriction budgétaire a surtout frappée le personnel dont l'Institut pouvait se passer momentanément sans porter une atteinte grave à sa mission qu'est la Recherche Scientifique et l'Exposition muséographique permanente. Aussi, cette réduction a-t-elle été opérée dans les services qui n'étaient pas considérés comme essentiels ou dans ! lesquels il était possible de garder des éléments susceptibles d'en lesquels il était possible de garder des éléments susceptibles d'en lesquels c'est en application de ces critères que la menuiserie de l'Institut a été fermée, les chauffeurs réduits d'une unité, les départements d'Histoire et de linguistique privés de quelques éléments ect.....

Selon le souhait du Directeur en considérant les conséquences sociales que cette mesure a provoqué, ce personnel pourrait être repris si la situation redevenait normale.

- 4.7. Effectivement, les services de l'INRS sont spécialisés, d'où nécessité d'engager souvent des unités parfois à titre saisonnier notamment pour certaines missions hors de Butare.
- 4.8. Les bâtiments de l'Institut sont dispersés et de fait, les veilleurs sont indispensables pour la protection des biens de l'Institut.
- 4.9. Par le fait que la gestion était auparavant assurée par le Gouvernement Belge, il ne faudrait pas rempre brutalement les habitudes du passé, chose qui souvent entraîne des chicanes entre la Direction et les agents.
- 4.10 Le Directeur est mal à l'aise de la situation qui est créée par certains agents qui rédigent de faux documents anonymes présentant l'engagement, l'attribution des salaires sur favoritisme, alors que vérification faite, tous les engagements sont autorisés par la Direction Générale de l'Emploi.

Dernièrement, il a attrapé des falsifications des pièces comptables et a été obligé de traduire les agents soupçonnés au Parquet et entre-temps, le comptable est suspendu de ses fonctions.

- 4.II.Le fait que la plupart des agents sont des Préfectures de Butare et Gikongoro peut être justifié par n'importe qui en se référant à l'implantation de l'Institut dans Butare même et ce depuis longtemps et puis Gikongoro, c'est la Préfecture la plus voisine. Bien entendu il y a des unités engagées dans l'Institut p.c.q. le Directeur est de Gikongoro, chose également compréhensible. Quant à l'équilibre ethnique, il n'est pas respecté cfr. les chiffres repris ci-dessus : HUTU : 47, TUTSI : II TWA : I, AUTRES : 3
- 4.124 Il ne m'a pas été possible d'entrer dans les détails des ressources propres de l'Institut et l'estimation des dépenses courantes.
- 4.13. D'après les unités en place, la régularisation de la situation salariale se ferait comme suit :
 - Paiement mensuel : + 450.000, -Frs - Régularisation de janvier à mars serait de + 450.000, -Frs X 3 mois = I.350.000, -F - En versant pour avril et mai en même temps = 900.000, -F 2.250.000, -F
- 4.14. Ne disposant pas des prévisions budgétaires transmises par le Directeur de l'Institut, il ne m'est pas facile de commenter les dépenses courantes de fonctionnement. Ces prévisions sont au Cabinet du Ministre.
- 4.15. Le Directeur de l'INRS souhaite vivement et m'a prié de le signifier aux autorités du Ministère, qu'une visite de leur part éluciderait tous les problèmes si complexes après la prise de connaissance large de ce qui se fait et le programme d'avenir.
- 4.16. J'ai préférer à une autre date, la considération de l'état de l'immobilisé (immeuble, matériel et mobilier) et du divers constituant le patrimoine de l'Institut.

V. Propositions personnelles :

5.1. Vu l'urgence et pour éviter le blocage des services de l'Institut suite à la situation salariale et pour assurer un minimum de frais de fonctionnement (dépenses courantes), je propose une allocation provisoire se détaillant comme suit :

- Salaires du personnel : Janvier à mai 77 = 2.000.000,-Frs - Dépenses courantes = 500.000,-Frs 2.5000.000,-Frs

Ainsi, une autre tranche serait versée après la mise au point des détails non encore clairs.

5.2. Une loi sur l'Institut National de Recherche Scientifique est nécessaire dans les plus brefs délais afin de fixer le caractère juridique de cet Etablissement.

5.3. A toutes fins utiles, avant la sortie de cette loi, il s'avère nécessaire :

- a) d'arrêter la situation financière de l'INRS pour partir d'une situation claire et nette au Ier janvier 1977, date à partir de laquelle, le Gouvernement Rwandais doit engager les fonds.
- b) d'inventorier le matériel roulant et fixe de l'INRS.

.../...

c) d'établir un projet d'organigramme des services administratifs, de recherche et auxiliaires de l'Institut afin de faciliter l'examen de sa marche par les services centraux.